



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Quarante-sixième session**

Genève, 1 – 9 décembre 2014

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session^{1 2 3}**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 1^{er} décembre 2014 à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Recommandations du Sous-Comité formulées à ses quarante-troisième, quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions et questions en suspens:
 - a) Explosifs et questions connexes;
 - b) Inscription, classement et emballage;
 - c) Systèmes de stockage de l'électricité;
 - d) Transport de gaz;
 - e) Questions diverses en suspens.

¹ Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.3/91/Add.1. La date limite de soumission des documents est le 5 septembre 2014.

² Par souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/dgsubc3/c3age.html>). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

³ Les délégués sont priés de s'inscrire en ligne avec le nouveau système d'enregistrement en ligne sur le site web de la CEE-ONU (<https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=BY8ODq>). À l'arrivée au Palais des Nations, les délégués doivent obtenir un badge d'identification à la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, veuillez contacter le secrétariat par téléphone (ext. 72106). Pour une carte du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, voir le site web (<http://www.unece.org/meetings/practical.htm>).

3. Harmonisation générale des règlements de transport des marchandises dangereuses avec le Règlement type.
 4. Principes directeurs du Règlement type.
 5. Échange de données informatisées (EDI) aux fins de documentation.
 6. Coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).
 7. Nouvelles propositions d'amendements au Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses.
 8. Questions relatives au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH):
 - a) Explosifs désensibilisés;
 - b) Gaz pyrophoriques;
 - c) Critères relatifs à l'hydroréactivité;
 - d) Épreuves et critères pour les matières solides comburantes;
 - e) Critères de classification et catégories d'inflammabilité relatifs à certains gaz réfrigérants;
 - f) Jugement d'experts et force probante des données;
 - g) Critères relatifs à la corrosivité;
 - h) Communication des dangers;
 - i) Divers.
 9. Programme de travail pour la période biennale 2015-2016.
 10. Projet de résolution 2015/... du Conseil économique et social.
 11. Élection du bureau pour la période biennale 2015-2016.
 12. Questions diverses.
 13. Adoption du rapport.
-